

# BULLETIN DU RÉSEAU ALPIN DES ESPACES PROTÉGÉS

## É D I T O R I A L

### Le Réseau Alpin des Espaces Protégés

La création d'un Réseau Alpin des Espaces Protégés est fondamentalement ancrée dans les objectifs que s'est donnée la Convention Alpine, notamment au titre des mesures édictées par le protocole " Protection de la Nature et Entretien des Paysages ". La démarche volontariste de la France et les efforts des organisateurs de la " Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins " à Gap en 1995, nous ont permis de contribuer à l'application de ce protocole.

La Conférence Alpine lors de sa 4ème réunion à Brdo (Février 1996) a remercié la France pour l'organisation de la Conférence Internationale de Gap et l'Allemagne pour le déroulement de l'atelier de travail de Oberstdorf. Il a été également décidé de confier au Comité Permanent la préparation d'un programme de travail concernant les mesures proposées. Le Comité Permanent à l'occasion d'une réunion de travail en décembre 1996, a reconnu l'importance des initiatives communes de l'Allemagne et de la France comme étant des mesures très importantes concernant l'application concrète du protocole. Le Comité Permanent a aussi adopté le projet de programme de travail comme ligne de conduite commune pour la mise en application de ce protocole, il a de même fait appel aux Etats signataires afin que ceux-ci œuvrent dans le même sens.

La création d'un Réseau Alpin des Espaces Protégés qui figure dans les actes de la Conférence de Gap est la traduction directe de l'article 12 du protocole " Protection de la Nature et Entretien des Paysages " de la Convention Alpine. Cette mission a été confiée au Parc National des Ecrins. Il est chargé de la coordination des activités, apportant ainsi une contribution importante à la réussite du projet.

D'autre part, j'ai la profonde conviction que ceci va accélérer la préparation d'autres mesures dans des domaines spécifiques d'autres protocoles. Grâce à ce projet, la collaboration avec la recherche pourra également avancer au niveau international, national et régional.

Ces activités marquent un très grand pas dans le domaine des relations et des échanges entre Etats des Alpes qui, tout en conservant leur identité propre s'orientent à l'échelle européenne et doivent gagner par là notre reconnaissance à tous.

*Prof. Milan NAPRUDNIK  
Président du Comité Permanent  
de la Conférence Alpine*



*Prof. Milan NAPRUDNIK  
Photo : Parc National des Ecrins*

## SOMMAIRE

N° 1 JUIN 1997

### Editorial

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés  
*Prof. Milan NAPRUDNIK*

### Témoignages

Préface  
Réseau Alpin des Espaces Protégés  
*Parc National des Ecrins*

Collaboration entre le Parc National de la Vanoise et le  
Parc National de Berchtesgaden  
*Dr. Hubert ZIERL*

Vers une collaboration transnationale : Les Ecrins, Les  
Hohe Tauern et le Parc National du Triglav  
*Dr. Janez BIZJAK*

Coopération scientifique entre les parcs nationaux des  
Hohe Tauern, Berchtesgaden et le Parc National Suisse  
*Flurin FILLI/Helmut FRANZ/Kristina BAUCH*

Hohe Tauern: nouveaux outils de formation et  
d'information  
*Dipl. Ing. Hermann STOTTER/Heike TAGGER*

Alpi Marittime / Mercantour: montagnes sans frontière  
*Patrizia ROSSI*

La CIPRA et les espaces protégés  
*Michel REVAZ*

### Vie du Réseau

Bolzano : une étape décisive pour le Réseau Alpin  
Coopération du Réseau Alpin des Espaces Protégés avec  
le Système d'Observation et d'Information des Alpes

Extraits de la résolution de la " Première Conférence  
Internationale des Espaces Protégés Alpins "

Morbegno: Atelier Rapaces - Gypaète Barbu et Aigle  
Royal

Création du Parc Naturel Régional du Verdon en France  
EUROSITE: 10 ans déjà !

Création du Parc National " Kalkalpen " en Autriche

Collaboration et recherche dans les Alpes

Typologie des espaces protégés dans les Alpes

### Actualités

Les Parcs Naturels Régionaux de France fêtent leur  
30ème anniversaire

Adresses utiles

Zones diplômées du Conseil de l'Europe

Articles et informations des parcs et réserves

Publications du Réseau Alpin des Espaces Protégés

Création d'un site INTERNET

# S P R E F A C E

## Le Réseau Alpin des Espaces Protégés

L'idée de la réalisation d'un réseau européen des espaces protégés alpins a été lancée par la France en 1994 lors de sa présidence de la Convention Alpine. Cette initiative s'est traduite par la " Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins " organisée par le Parc National des Écrins en octobre 1995, sous la présidence conjointe de la Slovénie et de la France.

Cette conférence vise à engager une dynamique durable d'échanges et de collaborations entre plus de 300 grands espaces protégés alpins. Ces collaborations sont basées sur des centres d'intérêt et de travail communs. Les gestionnaires des espaces protégés ont, d'une manière générale, décidé de développer des échanges de personnels et des coopérations concrètes portant sur la gestion de ces espaces en général (agriculture, grande faune, tourisme, planification, développement local...) et des programmes de suivi et de protection des espèces rares ou en difficulté en particulier. Ils envisagent également de mettre en commun des expériences de communication et de sensibilisation des populations locales et des programmes d'éducation environnementale.

L'espoir porte sur la capacité du Réseau Alpin des Espaces Protégés à s'organiser et à trouver des modes d'action efficaces et souples. Les Ministres de l'Environnement des différents pays alpins ont pris acte de cette démarche lors de la Conférence Alpine les 26 et 27 février 1996 à Brdo (Slovénie) et

ont encouragé la création du réseau. Ils ont confié au Parc National des Écrins un rôle d'animation de ce réseau qui rassemble l'ensemble des gestionnaires des espaces protégés des Alpes (parcs nationaux, parcs naturels, parcs régionaux, réserves naturelles...) afin de contribuer à l'application concrète du protocole " Protection de la Nature et Entretien des Paysages ".

### Réseau écologique

*"Les parties contractantes prennent les mesures adéquates pour établir un réseau national et transfrontalier d'aires protégées existantes, de biotopes et d'autres éléments protégés ou à protéger. Elles s'engagent à harmoniser les objectifs et les mesures applicables aux aires protégées transfrontalières."*

*(Article 12 du protocole " Protection de la Nature et entretien des Paysages " de la Convention Alpine)*

Le rôle du Réseau Alpin des Espaces Protégés consiste ainsi dans un renforcement de la collaboration internationale en matière de protection des Alpes et de développement durable, la proposition d'outils efficaces pour cette collaboration (échanges, partenariats, moyens de communication), la constitution de groupes d'actions régionaux et thématiques, l'établissement d'un programme d'action précis basé sur les propositions des espaces partenaires, la création d'une plus grande transparence des politiques et formes de protection dans les Alpes et la représenta-

tion des intérêts communs des espaces protégés alpins auprès des instances nationales et internationales.

Des actions concrètes ont été proposées par les participants de la conférence de Gap, elles sont résumées dans la partie II de ce journal qui est un des outils de communication entre espaces protégés au niveau de l'Arc Alpin publiée au moins en trois langues alpines.

### Réseau Alpin des Espaces Protégés Parc National des Écrins

Le Parc National des Écrins a mis en place une équipe pour la coordination des travaux du réseau. Il s'agit de :

**Philippe Maigne** (Directeur adjoint/Parc National des Écrins)

**Guido Plassmann** (Chef de mission/Parc National des Écrins)

**Franck Granzotto** (Chargé de mission/Parc National des Écrins)

et de :

**Nathalie Subotsch** pour la réalisation d'un inventaire descriptif des différentes formes de protection de l'espace dans les pays alpins.

Cette équipe est à votre disposition pour tout renseignement concernant le réseau alpin.

Le programme 1997 est mis en oeuvre grâce aux financements du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Collaboration entre le Parc National de la Vanoise et le Parc National de Berchtesgaden

La collaboration est dans beaucoup d'aspects de notre vie un moyen sûr de réussir et de progresser. Ceci est aussi valable pour la protection de la nature et plus particulièrement pour la protection des grands espaces ayant un propre organisme de gestion. Exemple à citer à ce sujet est la Fédération des Parcs Naturels et Nationaux d'Europe ainsi que ses sections nationales. Après plusieurs tentatives, les grands espaces protégés alpins seront eux aussi à l'avenir regroupés sous l'égide de la Convention Alpine qui sur la base des rapports, plus ou moins intensifs, existants organisera et entretiendra les collaborations. La collaboration englobe : la connaissance mutuelle des espaces protégés et des personnels, l'échange d'informations sur les concepts, les méthodes et les outils, la concertation sur les objectifs à atteindre, les stratégies et projets, y compris leurs financements et enfin l'échange d'expériences.

Prise dans un tel cadre, la collaboration entre les espaces protégés peut s'avérer être à la fois utile pour les intervenants directs mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. La collaboration entre le Parc National de la Vanoise et le Parc National de Berchtesgaden illustre très

bien ce principe. Une délégation du Parc National de la Vanoise sous la direction de M. de Guillebon visitait en octobre 1996 le Parc National de Berchtesgaden. M. de Guillebon était accompagné de son directeur-adjoint M. Viguier et de M. Gotti responsable des gardes-moniteurs.

Les premières rencontres ont servi tout d'abord à renforcer les contacts personnels et à donner une vue d'ensemble de l'espace protégé visité. Lors de cette visite, il a été possible dans une ambiance conviviale pour les membres du Parc de la Vanoise de rencontrer à la fois des personnels du Parc de Berchtesgaden mais aussi des partenaires du Parc et ainsi d'observer le jeu des collaborations entre tous.

Finalement ont été fixés les points suivants assurant une collaboration plus intensive entre les deux parcs :

### 1 - Un monitoring écologique à long terme

L'intérêt se concentre sur le choix des indicateurs illustrant aussi bien un développement général que celui d'espèces particulières.

### 2 - Un système d'information géographique

Les deux parcs possèdent les mêmes logiciels ce qui permet un travail plus pragmatique.

### 3 - Centre d'information

Au premier plan des intérêts communs se trouve l'utilisation de médias et de techniques de communication.

### 4 - Agriculture et Parc National

Dans les deux parcs se trouvent des surfaces qui sont utilisées pour le pastoralisme et cela sous forme de pâturages à ciel ouvert et de pâturages sous bois. Les thèmes actuels sont les suivants : intégration des formes du pastoralisme dans le concept des parcs nationaux ; problèmes subsistants et leurs solutions possibles.

### 5 - Garde-moniteur

Le Parc National de la Vanoise dispose d'une bonne expérience dans ce domaine et est prêt à épauler le Parc National de Berchtesgaden pour établir une structure similaire.

La collaboration en 1997 entre les deux parcs nationaux doit être poursuivie par une visite de Berchtesgaden au Parc National de la Vanoise.

**Dr. Hubert ZIERL**

*Directeur*

*Parc National de Berchtesgaden*

## Vers une collaboration transnationale : Les Ecrins, les Hohe Tauern et le Triglav

L'idée d'un renforcement de la coopération transnationale entre plusieurs parcs alpins n'est pas nouvelle mais rarement réalisée au niveau des parcs appartenant aux régions culturelles différentes connaissant des contraintes linguistiques fortes. Trois parcs nationaux (Les Ecrins, Hohe Tauern, Triglav) soumis à ces contraintes décident pourtant en 1995 de renforcer leur collaboration sur différentes problématiques communes. La création du Réseau Alpin des Espaces Protégés à la même époque favorisa cette démarche et donna un cadre formel à cette initiative. Cette collaboration s'est traduite par une " Convention de Partenariat " définissant les différents thèmes d'intervention commune. Ces thèmes couvrent les principales missions des parcs nationaux, la conservation d'espaces exceptionnels, la conservation de la biodiversité, l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement, le soutien à un développement durable dans la zone périphérique.

### Hohe Tauern : nouveaux outils de formation et d'information

#### Système d'information pour les visiteurs

Il y a trois ans de cela, le Parc a commencé à utiliser l'ordinateur comme moyen d'information. Jusqu'à maintenant ce procédé (nommé BIS " Besucherinformationssystem ") s'est avéré être un grand succès. 22 terminaux d'information sont à disposition des visiteurs dans les différentes régions du parc, le plus souvent dans les centres de visiteurs du Parc ou bien dans les bureaux des offices de tourisme. A ces terminaux viennent s'ajouter ceux du Zoo de Schönbrunn, du Musée d'Histoire Naturelle de Vienne ainsi que des stations transportables pour couvrir les expositions et les foires. Par le biais d'écrans tactiles, les informations peuvent être compulsées de manière simple et rapide ( Séquences vidéo, animations sur des procédés naturels, parcours de randonnée, manifestations prévues etc...).

#### Académie du Parc National

L'Académie du Parc National doit devenir un organisme de formation autonome pour les Länder de Carinthie, de Salzbourg et du Tyrol ; d'une part pour le personnel du Parc et d'autre part pour tous ceux qui sont intéressés par les actions du Parc, la nature et la culture. Des diplômés de l'Académie devraient promouvoir une formation professionnelle continue et garantir une connaissance approfondie dans les domaines de la nature et de la culture. Afin d'illustrer ce principe, une formule de stages intensifs de plusieurs semaines est à l'étude. Ces stages seront réservés à des diplômés universitaires sur des thèmes touchant le secteur du tourisme écologique. D'autres stages plus courts seront prévus dans le cadre de la formation professionnelle. Enfin la collaboration avec les écoles doit être développée et cela par la création d'un programme d'enseignement, la mise à disposition d'outils pédagogiques et l'encadrement des groupes sur place. Dans l'ensemble, les buts prévus sont très ambitieux

Ils porteront notamment sur la connaissance et la conservation à long terme du patrimoine naturel, le montage de plans de gestion des parcs, l'entretien des paysages, la gestion de la fréquentation touristique, l'agriculture, la sylviculture et la chasse, la communication et l'éducation à l'environnement ainsi que sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel sur les plans social et économique.

Afin d'atteindre ces objectifs, un certain nombre d'actions concrètes ont été prévues comme des échanges entre responsables et agents des parcs, des visites mutuelles de responsables économiques et politiques, échange de documents et de références techniques et scientifiques, élaboration et réalisation de projets communs, notamment en matière scientifique et dans le domaine de la communication. Deux actions occupent une place particulièrement importante pour le succès de cette colla-

et demanderont du temps avant que leur réalisation puisse être engagée. Un début toutefois a été réalisé et ce en 1996 avec un stage de formation professionnelle pour les gardes-moniteurs, pour 1997 de nombreuses manifestations de ce type sont prévues dans des domaines très variés. La palette des manifestations s'étend de la peinture à l'aide de composantes naturelles en passant par un colloque sur les espèces menacées jusqu'à des stages " nature " de plusieurs jours dans les forêts des Hohe Tauern. Comme chaque grande institution, le Parc National des Hohe Tauern a pour but et intérêt de faire connaître son action au grand public. L'Académie du Parc National doit œuvrer dans ce sens afin d'atteindre cet objectif.

*Dipl. Ing. Hermann STOTTER*  
*Directeur*

*Parc National des Hohe Tauern*  
*Heike TAGGER*

*Parc National des Hohe Tauern*

### Coopération scientifique entre les Parcs Nationaux des Hohe Tauern, Berchtesgaden et le Parc National Suisse

Il existe depuis plusieurs années des contacts d'ordre personnel entre quelques membres du département Recherche des trois parcs. A l'occasion d'une réunion de travail ayant pour thème l'influence des grands ongulés dans le Parc National Suisse, des représentants d'autres parcs ont été invités. Ceci devait faciliter l'échange d'expériences dans le domaine de la méthodologie appliquée à ce thème. Il est apparu que les problèmes existants étaient communs aux trois parcs et l'échange d'expériences s'est avéré profitable.

Dans une première réunion, les grands axes de la

boration internationale. Il s'agit là d'une participation coordonnée à des manifestations internationales et des programmes de formation communs pour le personnel des parcs et les professionnels du tourisme.

Un comité de pilotage comprenant des représentants de chacun des trois parcs nationaux se réunira au moins une fois par an, alternativement dans chaque parc et élaborera le programme de travail et en fera le bilan annuel. Ce partenariat entre les trois parcs nationaux s'inscrit résolument dans le cadre du Réseau Alpin des Espaces Protégés et contribue ainsi à une application concrète de la Convention Alpine et son protocole " Protection de la Nature et Entretien des Paysages ".

*Dr. Janez BIZJAK*

*Directeur*

*Parc National du Triglav*



*Parc National de Berchtesgaden, Königssee*  
*Photo : Guido Plassmann*

collaboration ont été fixés : d'une part le grand gibier (grands ongulés) et d'autre part l'établissement d'une base de données commune. La base de données commune sera établie à partir de photos aériennes. Les prises de vue aériennes sont prévues pour l'été 1997 et 1998. Elles seront interprétées à partir des mêmes critères afin d'être utilisées par les SIG de chaque parc.

Le développement des populations de grands ongulés dans chaque parc doit pouvoir être comparé. C'est pourquoi les méthodes de collecte des données doivent s'accorder. Les facteurs influents comme par exemple les données atmosphériques devront aussi être collectées d'une manière similaire.

Les premières tentatives de collaboration ont montré qu'il est important que les personnes en contact se comprennent bien d'un point de vue humain et qu'elles puissent communiquer entre elles. Comme autre point important s'ajoute la proximité géographique qui facilite agréablement la collaboration.

*Flurin FILLI*

*Parc National Suisse*

*Helmut FRANZ*

*Parc National de Berchtesgaden*

*Kristina BAUCH*

*Parc National des Hohe Tauern*

## Alpi-Marittime/Mercantour : montagnes sans frontière

Le Parc Naturel Alpi Maritime (I) et le Parc National du Mercantour (F) protègent ensemble, avec une frontière commune de 33 kilomètres et une surface totale d'environ 100.000 hectares, le massif Argentera - Mercantour et les territoires environnants, situés au cœur des Alpes maritimes.

Ces deux espaces protégés sont issus tous les deux de l'ancienne réserve de chasse du roi d'Italie Victor Emmanuel II. Celle-ci occupait les deux versants des Alpes avant le traité de Turin de 1861 qui a entraîné le rattachement du Comté de Nice à la France. Malgré ça, la réserve restera sous souveraineté italienne jusqu'après la seconde guerre mondiale, quand, de part et d'autre de la frontière, les Français et les Italiens ont créé d'abord deux réserves nationales de chasse, et ensuite deux espaces protégés : le Parc National du Mercantour en 1979 (sa zone centrale couvre 68.500 hectares) et le Parc Naturel de l'Argentera en 1980, avec un territoire de 25.883 hectares. Ce dernier a été élargi récemment jusqu'à 29.000 hectares et transformé en Parc Naturel Alpi Maritime.

### Les opérations de réintroduction

Les populations animales aussi utilisent l'ensemble de cet espace. Bon nombre de bouquetins passent l'été dans le Mercantour après avoir pris leurs quartiers d'hiver dans l'Argentera, tandis qu'une partie des mouflons effectue le trajet inverse. Quant aux chamois, ils sont présents et nombreux de part et d'autre du massif.

La nécessité de contrôler les flux des migrations et d'obtenir une gestion commune et coordonnée de la faune a été le facteur qui a convaincu les responsables des deux parcs de

l'utilité d'une collaboration étroite, avec des échanges de données, des contrôles et des comptages en commun, et surtout elle a donné lieu à une importante opération scientifique, l'opération bouquetin, grâce à laquelle deux nouvelles colonies ont été créées, l'une en territoire italien et l'autre en territoire français.

La deuxième opération de réintroduction concerne le gypaète barbu, le plus grand oiseau d'Europe, disparu des Alpes au début du siècle. Depuis 1987 les deux parcs participent au projet international de réintroduction dans les Alpes. Le massif Argentera - Mercantour est l'un des quatre sites de lâcher approuvés pour tout l'Arc Alpin.

A chaque réintroduction spectaculaire succèdent des suivis communs et des échanges d'information afin de pérenniser la réussite de ces opérations ; il s'agit d'ailleurs d'une coopération qui est mise en œuvre pour les autres

espèces animales afin d'assurer la coordination de la gestion des populations, notamment à l'occasion du retour naturel du loup.

Enfin cette dimension commune a été intégrée par les deux parcs dans leur politique de communication : dépliant bilingue de présentation des deux parcs, sur le bouquetin, sur le gypaète, expositions, posters, livre de randonnées transfrontalières " Montagnes sans frontière ".

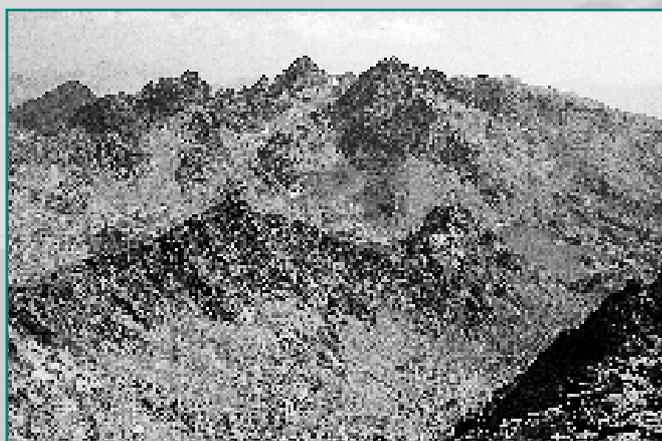
### Une charte pour un futur parc européen ?

Jumelés depuis le 10 Juillet 1987, les deux parcs ont à leur actif de multiples opérations communes. Dotés depuis le 16 Octobre 1993 du Diplôme Européen décerné par le Conseil de l'Europe, ils orientent toujours leurs actions dans le cadre d'un réseau national et international.

Souhaitant travailler dans l'esprit d'un grand espace européen toujours en évolution qui pourrait peut-être devenir un jour l'amorce d'un parc international, les deux parcs ont basé leur projet de charte sur un engagement réciproque qui veut affirmer leur volonté commune de " valoriser l'atout nature " en affirmant la vocation d'accueil de ce vaste espace protégé exceptionnel.

Dès 1997, des autres actions seront menées en matière scientifique, d'aménagement, de pédagogie de l'environnement et d'éducation afin de créer une réelle communauté de connaissance, de travail, de protection et de gestion.

*Patrizia ROSSI*  
*Directrice*  
*Parc Naturel Alpi Maritime*



*Massif du Mercantour*  
*Photo : Guido Plassmann*

## La CIPRA et les espaces protégés

La problématique des espaces protégés dans les Alpes est un thème récurrent dans l'histoire de la CIPRA. Plusieurs conférences annuelles ont été organisées sur les réserves naturelles, les parcs nationaux etc. (cf. Les Parcs Nationaux : Leurs fonctions dans les systèmes de réseaux - ambitions et réalités CIPRA - Schrift 1990 /7). A chaque fois, trois aspects sont ressortis de ces discussions. D'une part, il est important de réserver dans les Alpes quelques espaces dans lesquels on installe une protection sur des surfaces suffisantes pour que les systèmes naturels et les paysages culturels puissent évoluer de façon satisfaisante. Cette question n'est naturellement pas à aborder sous le même angle qu'en Amérique du Nord (National Parcs par exemple) où d'immenses surfaces sont soustraites à pratiquement toute activité humaine. Mais les Alpes ont besoin de grands espaces protégés, et ce, en prenant en compte la densité de la population et l'intensité de l'exploitation de l'espace.

D'autre part, la création d'un maillage entre les espaces protégés par des ponts écologiques est une condition au maintien d'une dynamique naturelle à l'échelle des Alpes. Ce point est naturellement très actuel dans la discussion sur la diversité biologique. La mise en réseau des espaces protégés alpins est la seule voie pour atteindre cet objectif à moyen terme.

Enfin il est nécessaire que les habitants et les autorités locales soient impliqués dans la gestion des espaces protégés. C'est une condition à la pérennité d'un processus de protection efficace. C'est également une façon d'accroître la prise de conscience vis-à-vis de la nature dans l'esprit de la population. Elle permet de percevoir concrètement l'évolution de la nature sans l'intervention humaine, ou avec une intervention mesurée.

L'initiative ayant pour but de créer des liens plus étroits entre les gestionnaires des espaces protégés alpins ne peut que profiter à la poli-

tique alpine concernant la protection de la nature. Le principe du réseau, mettant en contact des gens de différentes cultures, de différentes langues, travaillant dans des systèmes administratifs différents mais sur le même thème, apporte des impulsions qui ont fait leurs preuves. La CIPRA l'expérimente actuellement dans un autre domaine. Elle est, en effet, en train de mettre en place un réseau de communes " Alliance dans les Alpes " travaillant sur la base des principes énoncés dans la Convention Alpine. On observe chez les responsables communaux une forte curiosité à savoir ce qu'il se passe " ailleurs ". Ils sont convaincus que l'échange d'expériences avec d'autres communes est vital afin que chacun " ne réinvente pas l'eau chaude dans son coin ". Cet adage s'applique certainement aussi au Réseau Alpin des Espaces Protégés.

*Michel REVAZ*  
*Directeur adjoint*  
*CIPRA*

## Bolzano : une étape décisive pour le Réseau Alpin

Une réunion de travail rassemblant les directeurs des parcs nationaux alpins ainsi que des représentants des parcs régionaux et naturels a été organisée le 13 mars 1997 à Bolzano afin de se concerter sur les différentes modalités et priorités de travail. Les participants de cette réunion se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes de travail en réseau.

### Objectifs et attentes

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés se donne un rôle d'information pour améliorer la coordination entre les partenaires.

Les partenaires gestionnaires des parcs et réserves informeront le Réseau Alpin régulièrement sur leurs activités, projets et souhaits en matière de coopération internationale. Une aide logistique est souhaitée de la part des différents interlocuteurs et cela plus précisément dans les domaines de la recherche d'information, de la mise en contact et des échanges de personnels.

En ce qui concerne les attentes des intervenants, les thèmes de travail suivant ont été désignés en fonction des préoccupations actuelles des Parcs :

- la gestion des domaines agri-pastoraux pour assurer la biodiversité
- la gestion de la grande faune notamment des grands ongulés et du gibier
- élaboration des plans de gestion des aires protégées
- la gestion des flux touristiques
- la mise en place de centres d'accueil
- la transmission et l'échange international de savoir-faire et des résultats de la recherche.

Ces thèmes correspondent aux préoccupations actuelles des espaces protégés et ont été cités également lors de la Conférence de Gap.

### Organisation

Les participants ont décidé de se réunir au moins une fois par an sur proposition du Réseau Alpin. Cette réunion sera organisée par le Réseau Alpin. L'accueil pourra être assuré par un parc, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge de chacun des participants.

D'autres réunions de travail thématiques pourront être organisées sur demande des partenaires. Le Réseau Alpin se tiendra à disposition pour aider à leur organisation.

Des contacts ont été envisagés avec la Fédération des Parcs Naturels et Nationaux d'Europe afin de renforcer la collaboration entre les deux parties.

Les participants ont proposé des relais du réseau par pays :

Allemagne : **Parc National de Berchtesgaden** (Dr. Zierl),

Autriche : **Parc National Hohe Tauern** (Mag. Rupitsch, Dipl. Ing. Stotter),

France : **Parc National des Ecrins** (M. Maigne),  
Italie : en raison de la multiplicité des intervenants il s'agit d'un consensus regroupant différents gestionnaires : **Amt für Naturparke Bozen** (Dr. Kammerer), **Parc Naturel Alpi Maritime** (Mme. Rossi), **Parc National Stelvio** (Dr. Zöschg), un représentant d'un parc national des Alpes occidentales (Gran Paradiso, Val Grande),

Suisse : **Parc National Suisse** (M. Filli et Dr. Haller) en relation avec la Ligue Suisse de la Protection de la Nature

Slovénie : **Parc National du Triglav** (Dr. Bizjak).

Il a été envisagé la formation de groupes de travail thématiques selon les intérêts divers des parcs. Il est attendu une flexibilité de ces groupes de travail qui doivent avoir une géométrie variable.

Dans la même optique, des groupes de travail régionaux devraient se constituer autour des jumelages déjà existants, avec le souci de la diffusion des résultats au Réseau Alpin des Espaces Protégés.

Enfin, la nécessité d'un lieu de coordination bien identifié afin d'assurer une cohérence de toutes les initiatives a été reconnu par tous les participants.

Ces quelques propositions peuvent être complétées par les gestionnaires d'autres espaces protégés alpins. Le réseau reste à disposition pour toutes observations. Le compte rendu de la réunion de Bolzano peut être fourni sur simple demande.

*Franck GRANZOTTO*

*Réseau Alpin des Espaces Protégés  
Parc National des Ecrins*



*Bolzano, mars 1997 : Les participants  
Photo : Réseau Alpin des Espaces Protégés*

## Coopération du Réseau Alpin des Espaces Protégés avec le Système d'Observation et d'Information des Alpes

La Conférence Alpine du 27 février 1996 à Brdo a chargé le Groupe de Travail Observation des Alpes d'élaborer le projet de programme d'activités du Système d'Observation et d'Information des Alpes (SOIA) pour la période 1997-1998. Les activités du Programme d'Activité se basent sur les articles 3 et 4 de la Convention des Alpes.

Une réunion de concertation a eu lieu avec le responsable du Système d'Observation et d'Information des Alpes, M. Jérôme Laurent le 1er avril dernier afin de coordonner les

actions menées dans le cadre du Réseau Alpin et par le SOIA en matière de typologie et d'indicateurs des espaces protégés alpins. Les deux parties ont exprimé leur volonté de renforcer leur collaboration et d'établir un échange d'informations régulier. Il a été notamment fixé :

- des échanges réguliers de documents de travail concernant les intérêts communs
- de créer des renvois (" links ") sur les futurs sites INTERNET des deux organismes
- de travailler ensemble dans les domaines

concernant les deux organismes comme la recherche d'indicateurs pour les espaces protégés ou encore le recensement des recherches réalisées ou en cours dans les différentes structures de protection.

Cette coopération est particulièrement intéressante et importante dans la mesure où il s'agit des deux premières initiatives appliquant concrètement les recommandations de la Convention Alpine.



## Extraits de la résolution de la " Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains "

Les participants à la Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains qui a eu lieu les 5 et 6 octobre 1995 à Gap, ont décidé de renforcer leur collaboration et de créer une plus grande transparence des différentes formes de protection spatiale dans les Alpes en :

- développant un réseau alpin d'espaces protégés
- établissant un inventaire des espaces protégés
- déclinant leurs principaux objectifs en les comparant
- menant des actions thématiques en partenariat
- impliquant la population locale

Un certain nombre de thèmes concrets de collaboration ont été proposés lors de la conférence :

- mise au point d'un journal commun pour tous les espaces protégés alpins
- établissement d'une banque de donnée sur les parcs, accessible à tous les espaces protégés
- renforcement du réseau "bouquetin" ; observation des populations transfrontalières
- renforcement du réseau "gypaète"
- échanges d'informations sur les galliformes

- constitution d'une base de données sur la situation et la gestion des milieux forestiers des espaces protégés alpins
- mise en place d'un réseau d'observation de la dynamique de la végétation

- inventaire de la signalétique et des labels des espaces protégés
- aperçu sur les différentes approches de contrôle des sites sur-fréquentés et les méthodes pour la gestion du nombre de visiteurs



- réalisation d'un annuaire de l'ensemble des espaces protégés de l'Arc Alpin
- promouvoir la communication artistique (expositions sur le thème " la nature protégée des Alpes " ; expositions thématiques itinérantes).

*La Première Conférence Internationale des Espaces Protégés - Gap Octobre 1995  
Photo : Parc National des Ecrins*

## MORBEGNO : Atelier Rapaces - Gypaète Barbu et Aigle Royal

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés a organisé le 13 mai une journée de travail et d'échanges dans le cadre de l'exposition des parcs naturels de Morbegno (Italie, 10 au 18 mai 1997) organisée conjointement par la ville de Morbegno, ALPIFIERE et la région de Lombardie.

Cette séance de travail présidée par le Parc National des Ecrins et préparée en concertation avec les coordinateurs des réseaux Gypaète Barbu et Aigle Royal a réuni une cinquantaine de spécialistes des réseaux d'observation existants.

Une traduction simultanée en 3 langues (Allemand, Français, Italien) a été assurée sur les thèmes proposés s'orientant autour des axes suivants :

- bilan de 10 ans de suivi du Gypaète barbu
- bilan des observations de l'Aigle royal
- priorités de recherche pour l'Aigle et le Gypaète
- l'harmonisation des méthodes de travail et d'observation
- les objectifs communs
- le retour de l'information

- l'extension des réseaux d'observateurs et l'utilisation des SIG.

La matinée a été consacrée à des thèmes communs et aux possibilités d'échanges entre les spécialistes des deux groupes. L'après-midi, se sont déroulées des séances de travail en groupe (groupe Aigle royal / groupe Gypaète barbu) qui ont permis d'aborder des sujets spécifiques à chaque espèce. Ces groupes de travail placés sous la coordination de M. Paolo Fasce et Dr. David Jenny pour l'Aigle royal et de M. Christophe Coton pour le Gypaète barbu, se sont accordés afin de poursuivre leurs actions en collaboration avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés aura pour tâche de mettre en contact les personnes intéressées et de faciliter la circulation de l'information ( par exemple à l'aide du présent bulletin).

Un compte - rendu détaillé de cette journée de travail sera établi prochainement. Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous adresser au Réseau Alpin des Espaces Protégés.

*Atelier Rapaces - Morbegno, Mai 1997  
Photo : Christian Couloumy*



## EUROSITE 10 ans déjà !

Depuis dix ans, EUROSITE propose à ses membres des échanges d'expérience et d'informations sur : la gestion des habitats, la gestion des espèces, la politique de gestion des organisations et enfin sur l'accueil du public et sa participation à la gestion.

EUROSITE fête du 17 au 20 septembre le dixième anniversaire de la création du réseau à Rochefort - sur - Mer, là où il a été lancé en juin 1987 lors de l'Année Européenne de l'Environnement de la Commission des Communautés Européennes. Ce sera l'occasion pour les gestionnaires de réfléchir comment, à partir de leur expertise de gestion dans les aires protégées, contribuer à une amélioration de la conservation de la nature dans les habitats naturels environnants. Leur contribution à la mise en œuvre de la réglementation européenne et de conventions internationales sera débattue lors d'une table ronde avec les principaux représentants de celles-ci. Ce sera aussi l'occasion de dessiner les orientations de l'organisation pour les prochaines années. La participation des représentants du Réseau Alpin des Espaces Protégés et de la Convention Alpine est vivement souhaitée.

*Nicole NOWICKI-CAUPIN  
Directeur-Général  
EUROSITE*

## Création du Parc National «Kalkalpen» en Autriche

L'Autriche dispose d'un nouveau parc national alpin. Le Parc National des Alpes Calcaires constitue ainsi le 13ème parc national des Alpes (adresse sous la rubrique " adresses utiles "). Ce parc se situe dans le Land de la " Haute Autriche " et sera le deuxième parc national de l'Autriche quant à sa taille : 18000 hectares. Le Parc National " Oberösterreichische Kalkalpen " englobe la plus grande superficie boisée sans habitations permanentes des Alpes orientales et le plus long système de rivières naturelles de l'Autriche. Il sera inauguré officiellement cet été. Nous vous en informerons d'une manière plus approfondie dans le prochain numéro du bulletin.

## Création du Parc Naturel Régional du Verdon (France)

Ce nouveau parc s'étend sur 200 000 ha et concerne 44 communes réparties sur deux départements, les Alpes de Haute-Provence et le Var et intéresse 23.000 habitants. Il s'organise autour de l'ensemble formé par les Gorges du Verdon.

Les paysages du Verdon sont composés d'un ensemble de paysages contrastés, le plateau du Valensole, le haut pays varois, les massifs préalpins de Mondenier et de Canjuers et le pays d'Artuby-Jabron la Bruyère.

Monument paysager d'exception, les Gorges du Verdon sont classées depuis 1990 au titre des sites. La faune et la flore y sont très diversifiées et comportent des espèces remarquables, parfois endémiques. Une réserve naturelle géologique couvrant une grande partie du territoire du Parc rassemble de nombreux sites paléontologiques. De même le patrimoine historique, architectural et culturel est riche de vestiges gallo-romains, châteaux, bastides et villages de caractère.

Le Parc Naturel Régional du Verdon a une des plus faibles densités d'habitants permanents mais

la population décuple durant l'été. L'objectif est donc d'assurer un meilleur équilibre entre les activités agricoles et touristiques en gérant la ressource en eau, en valorisant les paysages, en facilitant le maintien de la faune et de la flore.

Le Conseil Régional, grâce à l'expérience acquise notamment par le Parc Naturel Régional du Lubéron tout proche, manifeste sa volonté de préserver un territoire qui se heurte à des difficultés d'aménagement du territoire, de maîtrise du développement de l'activité touristique, de sauvegarde des espaces naturels.

Protéger mais aussi développer est le double enjeu du Syndicat mixte chargé de l'application de la charte qui regroupe les différentes collectivités. Le Verdon est désormais le 32ème Parc Naturel Régional de France et le 6ème des Alpes françaises.

*Serge MENICUCCI*

*Directeur*

*Parc Naturel Régional du Verdon*



*Gorges du Verdon*

*Photo : Guido Plassmann*

## Collaboration et recherche dans les Alpes

La collaboration entre les différents parcs des Alpes s'illustre au niveau national et international par un nombre croissant de projets qui touchent des domaines variés mais qui sont au centre des préoccupations des gestionnaires ou chercheurs. Ces domaines de collaboration s'articulent autour de quelques grands points thématiques :

- réintroduction d'espèces,
- observation et suivi de la faune et de la flore,
- programme de gestion des milieux naturels et de la biodiversité,
- recherche scientifique,
- agriculture/sylviculture/pastoralisme,
- tourisme,
- formation des personnels,
- échanges,
- développement,
- communication,
- gestion de données,
- programmes européens.

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés a déjà produit un rapport des collaborations existantes dans lequel les actions connues ont été mentionnées. Loin d'être exhaustif, il donne un premier aperçu des actions en cours ou projetées afin de faciliter la mise en relation des gestionnaires et/ou chercheurs des structures de protection dans l'Arc Alpin. Pour compléter ce travail, le Réseau Alpin des Espaces Protégés a mis à la disposition de ses partenaires un certain nombre d'outils de communication (fiches action-projet ; fiches demande d'information ; bulletin et prochainement un service INTERNET) qui devraient permettre d'atteindre une meilleure transparence dans les relations. Cependant ces efforts ne peuvent être couronnés de succès sans une démarche positive de la part des partenaires qui sont invités à faire connaître au réseau leurs projets ou actions en cours ou à venir au niveau international. Afin que ceux-ci puis-

sent être intégrés dans les futures publications et remplir ainsi le but fixé qui est d'informer. Illustrant bien le principe de la collaboration internationale dans les différents domaines exposés plus haut, on peut citer les exemples suivants :

- Collaboration étroite entre les réseaux "loup" - dynamique et retour - (Parc National du Mercantour - Parco Naturale Regionale Alpi Marittime).
- Réseau gypaète barbu (Rauris - Hohe Tauern, Engadin - Parc National Suisse, Barge - Haute Savoie et Mercantour/Alpi Marittime).
- Etablissement d'un programme de gestion de l'agriculture favorable à la biodiversité (Parc National des Ecrins, Parc National des Hohe Tauern, Parc National du Triglav).
- Programme de recherche sur les chamois s'appuyant sur un système de monitoring (Parc National Suisse, Parc National des Hohe Tauern, Parc National de Berchtesgaden).
- Promotion d'un tourisme de qualité : mise en place de sentiers de randonnée communs et de centres de visiteurs (Parc National de la Vanoise, Parc National du Grand Paradis).
- Programme de formation des accompagnateurs de montagne (Parc National de la Vanoise, Parc National du Grand Paradis).
- Echange d'informations et d'expériences pour la formation des gardes-moniteurs (Parc National de la Vanoise, Parc National de Berchtesgaden).
- Echange de rapports de recherche (Parc National de Berchtesgaden, Parc National des Hohe Tauern, Parc National Suisse).

• Développement de labels pour des produits de haute qualité issus des espaces protégés (Parc National des Ecrins, Parc National du Triglav, Parc National des Hohe Tauern).

• Mise en place de méthodes de travail communes pour l'établissement d'une banque de données sur des projets en cours ou achevés ; échange des données climatologiques harmonisées (Parc National Suisse, Parc National des Hohe Tauern, Parc National de Berchtesgaden).

• Proposition du montage d'un programme LEADER entre le Parc National des Hohen Tauern et le Parc National des Ecrins.

*Guido PLASSMANN*

*Réseau Alpin des Espaces Protégés*

*Parc National des Ecrins*

## Typologie des espaces protégés des Alpes

Dans le cadre de la constitution du Réseau Alpin des Espaces Protégés, il a été décidé d'établir une typologie des espaces protégés dans une perspective de complémentarité des formes de conservation et du développement durable sur l'Arc Alpin.

Ce travail s'appuiera sur les définitions nationales fournies par les pays et espaces protégés concernés et sera réalisé en deux phases : dans un premier temps un recensement exhaustif et une présentation des différents types d'espaces existants dans chaque pays seront réalisés. Ce travail sera complété par une comparaison entre les espaces recensés. Dans un deuxième temps certains espaces, notamment les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels, feront l'objet d'une étude plus approfondie.

## Les Parcs Naturels Régionaux de France fêtent leur 30ème anniversaire

Du 11 au 13 juin 1997 les Parcs Naturels Régionaux français (actuellement 32) ont fêté leur 30ème anniversaire.

Ceci a été l'occasion pour de nombreux gestionnaires de parcs, d'élus locaux mais aussi de représentants étrangers de se rencontrer. La formule

des Parcs Naturels Régionaux français propose une solution originale dans l'éventail des mesures de protection de l'environnement.

Ces espaces protégés ont pour but la protection de l'environnement mais aussi le développement et l'aménagement du territoire, plus spécialement

dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et dans la conservation des activités traditionnelles. Les limites des Parcs Naturels Régionaux correspondent non pas aux limites de protection naturelle, mais aux délimitations administratives des communes.

### Adresses utiles

Dans cette rubrique le Réseau Alpin des Espaces Protégés met à votre disposition différentes adresses utiles. Dans ce numéro vous trouverez les adresses de tous les Parcs Nationaux faisant partie de la Convention Alpine.

Tel/Fax : D - \*\*/49 - A - \*\*/43 - F \*\*/33 - I - \*\*/39 - FL - \*\*/41 - SI - \*\*/386 - CH - \*\*/41

**Nationalpark Berchtesgaden**  
Nationalparkverwaltung Berchtesgaden  
Dir. Dr. Hubert Zierl  
Doktorberg 6  
D - 83471 Berchtesgaden  
Tel : 08652/96 86 0  
Fax : 08652/96 86 40

**Parc National des Écrins**  
Dir. Philippe Traub  
Domaine de Charance  
F - 05000 Gap  
Tél : 04 92 40 20 10  
Fax : 04 92 52 38 34

**Parc National du Mercantour**  
Dir. Marie-Odile Guth  
23, rue d'Italie  
BP 316  
F - 06006 Nice Cedex  
Tél : 04 93 16 78 88  
Fax : 04 93 88 79 05

**Parc National de la Vanoise**  
Dir. Emmanuel de Guillebon  
135, rue du Docteur Julliard  
BP 705  
F - 73007 Chambéry  
Tél : 04 79 62 30 54  
Fax : 04 79 96 37 18

**Parco Nazionale Gran Paradiso**  
Ente Parco Nazionale Gran Paradiso  
Dir. Dr. Luciano Rota  
47, Via della Rocca  
I - 10123 Torino  
Tél : 011/817 11 87  
Fax : 011/812 13 05

Dans le prochain numéro, vous trouverez les adresses des Parc Naturels et des Parcs Naturels Régionaux de la Convention Alpine.

**Parco Nazionale Dolomiti Bellunesi**  
Ente Parco Nazionale delle Dolomiti Bellunesi  
Dir. Vitantonio Martino  
Piazza Angelo e Luciano Zancanaro 1  
I - 32032 Feltre  
Tel : 0439/33 28  
Fax : 0439/332 999

**Parco Nazionale Val Grande**  
Ente Parco Nazionale Val Grande  
Dir. Giuliano Tallone  
Villa S. Remigio  
Via S. Remigio  
I - 28040 Verbania Pallanza  
Tel : 0323/55 79 60  
Fax : 0323/55 63 97

**Nationalpark Stilfserjoch**  
Konsortium Nationalpark Stilfserjoch  
Außenamtsleiter/Dirigente:  
Dr. Matthias Zöschg  
Führungsausschuß Provinz Bozen  
Rathausplatz 1- Piazza Municipio 1  
I - 39020 Glurns/Glorenza  
Tel : 0473/830430  
Fax : 0473/830510

**Parco Nazionale dello Stelvio**  
Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio  
Generaldirektor/Direttore generale:  
Dr. Alois Karner  
Via Roma 1  
I - 23032 Bormio (SO)  
Tel : 0342/91 01 00  
Fax : 0342/91 90 63

**Parco Nazionale dello Stelvio**  
Consorzio del Parco Nazionale dello Stelvio  
Comitato di Gestione per la Provincia Autonoma di Trento  
Dirigente : Dr. Paolo Kovatsch  
Via IV Novembre, 4  
I - 38027 Malè  
Tel : 0463/90 30 46  
Fax : 0463/90 30 47

**Nationalpark Hohe Tauern (Kärnten)**  
Nationalparkverwaltung Kärnten  
Parkdirektion  
Dir. Mag. Peter Rupitsch  
Döllach 14  
A - 9843 Grosskirchheim  
Tel : 04825/6161/6162  
Fax : 04825/616 116

**Nationalpark Hohe Tauern (Salzburg)**  
Nationalparkverwaltung Salzburg  
Dir. Dipl. Ing. Harald Kremser  
Grossvenediger 306  
A - 5741 Neukirchen  
Tel : 06565/65 580  
Fax : 06565/6558 18

**Nationalpark Hohe Tauern (Tirol)**  
Nationalparkverwaltung Tirol  
Dir. Dipl. Ing. Hermann Stotter  
Rauterplatz 1  
A - 9971 Matri in Osttirol  
Tel : 04875/5161  
Fax : 04875/5161-20

**Nationalpark Nockberge**  
Nationalparkverwaltung Nockberge  
Dir. Dipl. Ing. Dietmar Rossmann  
A - 9565 Ebene Reichenau Nr. 22  
Tel : 04275 665  
Fax : 04275/789

**Nationalpark Oberösterreichische Kalkalpen GmbH**  
Dir. Dr. Erich Mayrhofer  
Reibensteinstraße 11  
A - 4591 Molln  
Tel : 07584/3951 ou 3651  
Fax : 07584/3654

**Schweizerischer Nationalpark**  
Parc National Suisse/  
Parc Naziunal Svizzer  
Dir. Dr. Heinrich Haller  
Chasa dal Parc  
CH - 7530 Zernez  
Tel : 081/85 61 378  
Fax : 081/856 1740

**Parc National du Triglav**  
Triglavski Narodni Park  
Dir. Dr. Janez Bizjak  
Kidri-eva 2  
SLO - 4260 Bled  
Tel : 064/74 11 88  
Fax : 064/77 408

### Zones diplômées du Conseil de l'Europe

Liste des Zones Diplômées par le Conseil de l'Europe comprises dans la Convention Alpine :  
1967: Site naturel des Chutes de Krimml (Autriche)  
1967 : Parc National Suisse (Suisse)  
1976 : Parc National de la Vanoise (France)  
1990 : Parc National de Berchtesgaden (Allemagne)  
1990 : Parc National des Ecrins (France)  
1993 : Parc Naturel Alpi Marittime (Italie)  
1993 : Parc National du Mercantour (France)

#### RESEAU ALPIN DES ESPACES PROTEGES

Parc National des Ecrins  
c/o L.A.M.A.  
17, rue Maurice Gignoux  
38031 Grenoble Cedex  
Tél. : 0033/ (0) 4 76 63 59 46  
Fax : 0033/ (0) 4 76 63 58 77  
e-mail : pguido@iga.ujf-grenoble.fr  
fgranzot@iga.ujf-grenoble.fr

Directeur de publication : Philippe Maigne  
Coordination : Guido Plassmann  
Conception : Franck Granzotto  
Edition : Louis Manzoni

Ont participé à ce numéro :  
Janez Bizjak, Kristina Bauch, Flurin Filli, Helmut Franz, Franck Granzotto, Serge Menicucci, Milan Naprudnik, Nicole Nowicki-Caupin, Guido Plassmann, Michel Revaz, Patrizia Rossi, Hermann Stotter, Heike Tagger, Hubert Zierl.  
Edité en Allemand, Français, Italien.

### Articles et informations des parcs et réserves

Vos articles et informations diverses concernant votre espace protégé ou la collaboration internationale sont les bienvenus. Nous vous prions simplement de bien vouloir nous fournir ces documents sur disquette (Word 5 ou 6, format PC ou Macintosh) ou par " e-mail ".

Adresses

pguido@iga.ujf-grenoble.fr  
ou  
fgranzot@iga.ujf-grenoble.fr

### Publications du Réseau Alpin des Espaces Protégés

- " Les aires protégées de l'Arc Alpin. Un panorama " (N°17, Dossiers de la Revue de Géographie Alpine, 118 pages, quadrilingue, avec carte en couleur)
- " Actes de la Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins " (N° Hors Série des Dossiers de la Revue de Géographie Alpine, 208 pages avec carte en couleur)
- Carte des espaces protégés alpins (couleur, format A3)

### Création d'un site INTERNET pour le Réseau Alpin des Espaces Protégés

Un projet de création d'un site INTERNET pour le Réseau Alpin est en cours d'étude. Il s'agira grâce à ce moyen de renforcer et d'améliorer les relations entre les différents partenaires internationaux. Ceci permettra un transfert et un accès à l'information plus simple et plus rapide. Utilisant le principe de l'interactivité ce site devrait fonctionner sur les bases d'une bourse d'échange où chacun pourra à la fois se procurer et créer de l'information.